

Arras le 20 août 2026

PREMIER DEGRE

- ✓ AFFILIATION 2026-2027 : 1€35 par élève scolarisé en primaire (sans les maternelles)
- ✓ AFFILIATION OBLIGATOIRE POUR PROFITER DES PRESTATIONS UGSEL : Formations (agréments piscine, PSC, Bien-être, SRAV, ...), emprunt du matériel, aide humaine
- ✓ REMBOURSEMENT ANIMATION/COMPETITION CROSS UGSEL : prise en charge de 0€25 par élèves inscrits pour la prise en charge des boissons et/ou goûters
- ✓ AGREMENT PISCINE : 37€/Personne

SECOND DEGRE

- ✓ AFFILIATION 2026-2027 : 3€85 par élève scolarisé dans le second degré (sans les post-bac)
- ✓ REMBOURSEMENT Déplacement Compétition District, Comité et Territoire : Aucun
- ✓ REMBOURSEMENT Déplacements nationaux :
 - Sports collectifs : prise en charge de 50% du déplacement (organisation par l'enseignant), hôtel et repas à la charge de l'établissement
 - Sports individuels : prise en charge de 75% du déplacement collectif (organisation par le comité), hôtel et repas à la charge de l'établissement
 - Si le déplacement est organisé entre établissements, la prise en charge sera évaluée après la réception des factures et renseignements obligatoires (Activité – Lieu – Facture de transport ou fiche de frais de déplacement – nb d'élèves et d'accompagnateurs par établissement)

AFFILIATIONS A REGLER PAR VIREMENT AVANT LES PREMIERES COMPETITIONS OU FORMATIONS

TOUTE DEMANDE POUR L'ANNEE SCOLAIRE EN COURS DOIT ETRE EFFECTUEE AVANT LE 30 JUIN

Jérôme Reneaux, Directeur UGSEL 62

